

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330 **COMPTE RENDU du 13 AVRIL 2016 à 20H30**

Nicolas ALARCON, Maire, constate par appel de leur nom, la présence des conseillers municipaux.

Présents: Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Geneviève BOSCH (20h40), Alain BUSQUE, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Christine MALATERRE, Jean-Jacques MELIET, Géraldine ZUCHETTO.

Absents excusés : Paul BEWELL, François CAMPOS, Mélanie GALY.

Ont donné pouvoir : - Paul BEWELL à Christine LOUBAT
 - Mélanie GALY à Pierre BARTHES

La séance régulièrement convoquée s'est ouverte à 20h35.

Mme Christelle GUYON est désignée secrétaire de séance.

► **M.le Maire demande l'approbation du compte rendu du 01/03/2016,**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation :

Par : 11 voix Pour - 1 voix Contre - 1 Abstention

(G.BOSCH n'ayant pas participé au vote)

M.le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire, donne la parole, à Christine LOUBAT, Maire-Adjoint qui fait lecture du compte administratif pour l'année 2015.

Compte administratif 2015

Section de Fonctionnement

Résultat de fonctionnement 2014	229 216,36
Résultat d'exercice 2015 Solde du réalisé « Dépenses-Recettes »	+ 221 591,13
Résultat de fonctionnement 2015	450 807,49

Section d'Investissement

Résultat d'investissement 2014	- 109 921,08
Résultat d'exercice 2015 Solde du réalisé « Dépenses-Recettes »	-12 127,39
Résultat d'investissement 2015	- 122 048,47

RESULTAT de fonctionnement 2015	450 807,49
RESULTAT d'investissement 2015	- 122 048,47
RESULTAT GLOBAL 2015	328 759,02

Après délibération le Conseil Municipal accepte l'approbation du CA 2015 par :

Pour : 11 voix - Contre : 1voix - Abstention : 1 voix (refus de vote)

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote

2) APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui précise que le compte de Gestion est le compte de la Trésorerie concernant la Commune, et rajoute qu'il est à l'identique du CA 2015. Christine Loubat donne lecture du CG 2015.

Après délibération le conseil municipal accepte et vote par :

Pour : 12 voix - Contre : 1 voix - Abstention : 1 voix (refus de vote)

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2015 **« BUDGET COMMUNAL 2015 »**

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui fait lecture de l'affectation de résultat 2015

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		221 591.13 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		229 216.36 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		450 807.49 €
<hr/>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-12 048.47 €
<hr/>		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-15 571.49 €
<hr/>		
Besoin de financement F	=D+E	-137 619.96 €
AFFECTATION = C	=G+H	450 807.49 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		137 619.96 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		313 187.53 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Après délibération le conseil municipal accepte et vote par :

Pour : 12 voix - Contre : 1 voix - Abstention : 1 voix (refus de vote)

4) IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui présente le tableau des taxes et des taux retenus, elle précise que les taux restent inchangés,

TAXES	TAUX exercice. précédent	TAUX voté Exercice 2016	BASES (€)	PRODUIT (€)
Taxe d'habitation	23.85 %	23.85 %	1205000	287393
Taxe foncière sur propriétés bâties	30.55 %	30.55 %	771300	235632
Taxe foncière sur propriétés non bâties	115.10 %	115.10 %	49000	56399
TOTAL				579424

Jean-Jacques Meliet souligne qu'il ne comprend pas pourquoi la commune garde des taux fixes alors qu'il estime que l'argent n'est pas utilisé, il pense qu'étant de l'argent public il devrait être dépensé, il ne voit pas l'intérêt d'avoir des économies,

Nicolas Alarcon parle des travaux d'investissement,

Jean-Jacques Meliet estime que la moitié des travaux prévus sur 2015 n'ont pas été réalisés,

Nicolas Alarcon conteste en précisant que certains travaux comme la mise aux normes handicapés ont été lancés en septembre 2015, il a fallu établir un dossier conséquent avant de pouvoir réaliser quoi que ce soit,

Jean-Jacques Meliet fait remarquer que le mur du parc n'a pas été réalisé, les volets de la Mairie non plus,

Nicolas Alarcon précise que les volets font partie des restes à réaliser du CA2015 et que l'artisan en charge de ces travaux, M.Lauzière, a eu quelques soucis avec ses fournisseurs,

Jean-Jacques Meliet se pose la question sur les grands projets à venir, il regrette qu'il n'y ait pas de maison pour les associations,

Nicolas Alarcon rappelle que le projet le plus important sur 2016 est la mise aux normes (suite à des non conformités qui datent de 2008) et l'aménagement des écoles. Cet investissement représente un montant de 115000.00 € environ.

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal procède au vote et décide de retenir les taux ci-dessus pour l'année 2016 par :

Pour : 12 voix - Contre : 2 voix - Abstention : 0 voix

5) ATTRIBUTION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2016

Monsieur le Maire indique que la commune a établi différents critères (nb.adhérents, organisation de manifestations, bénévoles, gratuité des manifestations, budget, etc) afin de déterminer le montant à attribuer pour chaque association. Il ressort le détail suivant :

- APEEL	=	300.00 €
- ASS. COMMUNALE CHASSE	=	400.00 €
- ASS. SPORTIVE VALLEE SAVE	=	1150.00 €
- AVENIR SPORTIF LAUNAC	=	1150.00 €
- COMITE ANIMATION GALEMBRUN	=	2300.00 €
- COMITE ANIMATION LAUNAC	=	3200.00 €
- FNACA GRENADE	=	150.00 €
- FOYER RURAL LAUNAC	=	2700.00 €
- FOYER RURAL LAUNAC - Projet Hip-Hop	=	500.00 €
- FOYER RURAL LAUNAC BIBLIOT.	=	2450.00 €
- JUDO	=	550.00 €
- WASSA'N	=	2200.00 €
- LES CHEVEUX D'ARGENT	=	800.00 €
- ROLLER SKATING LAUNAC	=	950.00 €
- ROLLER SKATING LAUNAC - 30 ans	=	300.00 €
- LES ARTS AU SOLEIL	=	450.00 €
- ASSOCIATION SYSTEME DYS	=	1010.00 €
- ASSOCIATION RUGBY	=	550.00 €
- RYTHMIQUE 31	=	300.00 €
- ABEILLE LAUNACAISE	=	100.00 €

Monsieur le Maire précise que le total représente un montant de 21510.00 €

Jean-Jacques Meliet demande l'évolution par rapport à 2015,

Nicolas Alarcon répond que cela correspond approximativement à une augmentation de 8 %,

Jean-Jacques Meliet demande en quoi consiste la subvention pour le projet HipHop,

Nicolas Alarcon explique que cela correspond au projet d'un voyage aux Etats-Unis,

Jean-Jacques Meliet désapprouve et trouve cela scandaleux. Il estime ce projet pharaonique, grandiose et excessivement couteux ; Il indique qu'il trouve ce projet aberrant et réitère le terme scandaleux pour une subvention de 500.00 € de la part de la commune afin que des gamins aillent en voyage aux Etats-Unis.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le conseil municipal accepte et vote par :

Pour : 12 voix - Contre : 0 voix - Abstention : 2 voix

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

« BUDGET GENERAL COMMUNE »

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui présente le budget primitif 2016 de la commune au Conseil Municipal et propose de le voter par chapitre. Les montants Recettes/Dépenses sont les suivants :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	1 454 491.53	1 454 491.53
INVESTISSEMENT	456 531.49	456 531.49
TOTAL	1 911 023.02	1 911 023.02

Christine Loubat fait lecture du détail des dépenses d'investissement

Détail dépenses d'investissement

202	Frais documents d'urbanisme	10 000	
2031	Frais d'études	5 000	
2051	Concessions et droits simil	2 000	logiciels
2041512	GFP rat ; bat install	11 000	Pool routier
21312	bâtiments scolaires	115 411,53	Travaux CLAE/Ecole mise en conformité
21318	autres bâtiments publics	6 000	
2152	Installations de voirie	5 000	
21571	Matériel roulant	10 000	voiture
2158	Autres matériels et outillage	9 000	broyeur
2181	Inst générales et ameng divers	6 000	Climatisations cantine
2183	Matériel de bureau et info	2 500	
2184	meublier	4 000	
2313	Immobilisations en cours	20 000	Architecte, bureau contrôle

Jean-Jacques Meliet demande à quoi correspond les frais documents d'urbanisme, Nicolas Alarcon répond que cela concerne les modifications du PLU,

Après délibération du Conseil Municipal, il est procédé au vote:

Pour : 12
Contre : 1
Abstentions : 1 (refus de vote)

7) DÉLIBÉRATION FIXANT LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à une intervention de la Préfecture il est nécessaire d'annuler la délibération n°2016/008 du 01 Mars 2016 et de redélibérer afin de déterminer les indemnités des élus de Launac.

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de 1000 habitants et plus, dans le cas où M. le Maire demande à bénéficier d'une indemnité de fonction inférieure au barème, le Conseil Municipal peut délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des élus municipaux en respectant l'enveloppe indemnitaire.

M.le Maire informe le Conseil Municipal que la population de la commune est passée au dernier recensement à 1 344 habitants.

De ce fait la tranche à prendre en compte pour le calcul des indemnités est celle correspondant à la population de 1000 à 3499 habitants.

Le montant maximal attribué au Maire est 43 % de l'indice brut 1015 et de 16,50 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints.

M.le Maire propose au Conseil Municipal que les indemnités de fonction des élus soient réduites de 50% par rapport à ce barème soit :

- ▶ M. le Maire un taux de : 21.50 % de l'indice brut 1015
- ▶ Adjoints au Maire un taux de : 8.25 % de l'indice brut 1015

Ce barème représente les montants qui figurent dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ÉLU	PRÉNOM DE L'ÉLU	QUALITÉ	TAUX/IB 1015	BRUT MENSUEL	NET MENSUEL
ALARCON	NICOLAS	MAIRE	21.50%	817.31 €	729.69 €
LOUBAT	CHRISTINE	1er ADJOINT	8.25%	313.62 €	280.00 €
LEZAT	ALAIN	2ième ADJOINT	8.25%	313.62 €	280.00 €
GUYON	CHRISTELLE	3ième ADJOINT	8.25%	313.62 €	280.00 €
BARTHES	PIERRE	4ième ADJOINT	8.25%	313.62 €	280.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- ▶ D'attribuer à M. le Maire le taux de : 21.50 % de l'indice brut 1015
- ▶ D'attribuer aux Adjoints le taux de : 8.25 % de l'indice brut 1015
- ▶ De valider le tableau qui récapitule les indemnités allouées aux élus dans le respect de l'enveloppe globale.

par : Pour : 12 voix - Contre : 2 voix - Abstention : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.15